



Sci en succession dont l'associé est décédé

Par **boldo**, le **26/08/2010** à **21:00**

Bonjour, nous avons une sci ,je suis veuve depuis 5 ans , les frais de notre sci sont depuis 7 ans à ma charge,mon mari avait contracté un crédit auprès de notre banque au nom de la sci,pour payer l'achat du terrain,à son décès le pret était remboursé, par l'assurance vie. un de mes enfants à la majorité des parts, c'est à dire 51 % et le reste divisé entre moi et mes deux autres enfants,celui qui a la majorité des parts est divorcé avec 4 enfants dont 3 avec son ex épouse, cette situation ne pourrait convenir, car s'il arriverait un malheur quelle serait la meilleure solution ?merci de bien vouloir me renseigner,

Par **Adonis**, le **26/08/2010** à **21:11**

Bonsoir, Que souhaitez vous faire exactement ? Quel malheur redoutez vous ? Bien cordialement
Adonis

Par **mimi493**, le **27/08/2010** à **03:29**

Je suppose que vous pensez à un décès de votre fils et vous voulez protéger ses enfants ?